

RÈGLEMENTS ET CONDITIONS DE LOCATIONS

NOTRE CODE DE VIE

- Courtoisie envers les autres sportifs et/ou utilisateurs
- Respect de l'environnement
- Aucune violence physique ou verbale n'est tolérée
- Tout enfant doit être en tout temps sous la supervision d'un adulte
- L'horaire autorisé au contrat doit être respecté sous peine d'expulsion et de pénalités
- Tout manquement au code de vie ou aux règlements peut entraîner la résiliation du contrat

NOS RESTRICTIONS

Plateaux sportifs

	intérieurs	extérieurs
--	------------	------------

- | | | |
|--|---|---|
| - Fumer | X | X |
| - Manger | X | |
| - Consommer de la boisson alcoolisée | X | X |
| - Contenant de verre ou métallisé | X | X |
| - Bâton de hockey avec ruban noir autour de la palette | X | |
| - Souliers à semelles noires et/ou à talons | X | |
| - Chien ou autre animal | X | X |
| - Chaise de parterre | X | X |
| - Bicyclette (support extérieur disponible) | X | X |
| - Installer un filet de volleyball personnel | X | X |
| - Période d'échauffement non autorisée avant la réservation | X | X |
| - Prier en groupe pendant la période de réservation | X | X |
| - Courir dans les corridors du collège | X | |
| - Afficher toute publicité non autorisée par le complexe sportif | X | X |
| - Apporter sac de sport ou effet personnel dans les plateaux (utiliser les vestiaires) | X | |

STATIONNEMENT PAYANT

- Point de vente aux horodateurs
- Vignette longue durée disponible à l'accueil du complexe sportif

VESTIAIRES ET SÉCURITÉ

- Nous ne sommes pas responsable des vols, bris, pertes ou accidents pouvant survenir dans les plateaux sportifs et locaux intérieurs et extérieurs du complexe sportif et du collège.
- Cadenas personnel suggéré (doit être enlevé à chaque jour)
- Le locataire doit remettre le plateau sportif/local dans son état initial ainsi que le matériel prêté, s'il y a lieu, tout bris causé à la propriété ou équipements du Collège lui sera facturé
- Nos lieux communs, douches et saunas, ne nous permettent pas de préserver l'intimité des usagers, vous devez donc cohabiter dans ces conditions

MODALITÉS DIVERSES

- Un dépôt **non remboursable** de 25% de la facture totale est requis à la signature du contrat pour en assurer la confirmation et la validité. La balance est exigible lors de la 1^{ère} utilisation
- Veuillez noter que pour tout contrat de 100\$ et moins avant taxes, la totalité du montant est exigible à la signature du contrat
- Aucun remboursement n'est accordé **APRÈS** la signature du contrat
- La mauvaise température ne peut être invoquée pour demander un report d'heures de location ou de remboursement
- Toute demande de prolongation d'heure au contrat initial sera facturée séparément au tarif en vigueur, si les disponibilités le permettent et ne sera valide que par le responsable de la location ayant signé le contrat
- Les conditions applicables au contrat « Bloc d'heures » sont inscrites sur votre contrat
- L'âge requis pour contracter une location est de 18 ans